

L'ARTISTE ENSEIGNANT

BULLETIN N° 9

Bulletin de la branche nationale de l'enseignement du SNAM

DECEMBRE 2002

Examens professionnels

- MOBILISATION NATIONALE -

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emploi de professeur - session 2003 - a soudain disparu, en novembre, des annonces du site internet du CNFPT. Il nous a même été dit à la DMDTS qu'il était définitivement annulé, ainsi que l'examen professionnel d'assistant spécialisé, session 2004.

Le SNAM dénonce un tel procédé, scandaleux au regard des autres filières de la Fonction Publique Territoriale. En effet, notre filière serait alors la seule à ne pas bénéficier de cette possibilité qui est pourtant statutairement reconnue par deux décrets (92-895 et 92-897). Aussi, outre les courriers que le SNAM va adresser aux responsables ministériels, nous vous demandons de vous associer à une MOBILISATION NATIONALE de tous les enseignants territoriaux et d'écrire au président du CNFPT pour appuyer notre démarche. Nous vous proposons un modèle de lettre qui pourrait éventuellement vous aider si besoin.

*"Date, nom, prénom et adresse
à M. André ROSSINOT, Président du CNFPT
10 Rue d'Anjou 75008 PARIS*

*Monsieur le Président,
C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai constaté la disparition de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne pour le grade de professeur (décret 92-895), session 2003.*

Depuis les onze ans d'existence de la filière culturelle, c'était la première fois que cet examen était enfin organisé. Un certain nombre d'enseignants dont moi-même pouvaient en bénéficier, comme bénéficiant de la promotion interne les autres cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale. Il me semble qu'il y a là une inégalité de traitement entre les fonctionnaires territoriaux dans une filière qui a déjà bien du mal à se mettre en place.

Aussi, Monsieur le Président, je demande votre médiation pour que cet examen professionnel, tel que le permet la législation, soit de nouveau programmé et que celui d'assistant spécialisé, session 2004, soit maintenu.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération."

Avenant 67 de la convention collective de l'animation

L'avenant 67 de la Convention Collective de l'Animation vient d'être signé. Il attribue une grille indiciaire spécifique aux animateurs techniciens et aux professeurs, cette solution évitera la situation de blocage connue depuis la signature de l'avenant 46, puisque les enseignants bénéficieront automatiquement de l'augmentation du point d'indice, malheureusement les employeurs ont réussi à imposer leur volonté de modifier le mode d'attribution de l'ancienneté qui ne sera plus accordée tous les ans mais tous les deux ans (nous développerons ce sujet dans le prochain Artiste Enseignant).

Loi Sapin

Concours réservés SAPIN - première session - les problèmes rencontrés par les candidats sont nombreux :

- les interprétations restrictives du CNFPT ;
- la situation paradoxale des personnes bénéficiant d'intégration directe ;
- le retard de la constitution de la Commission d'homologation des acquis professionnels.

Suite à notre appel, Lydie GRONDIN nous informe du report de la tenue de la Commission sur la reconnaissance des acquis professionnels au plus tôt en début d'année 2003 car les membres ne sont pas encore nommés.

Remarque : cette commission aurait du siéger avant le début des épreuves.

Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles

Le mercredi 13 novembre 2002, le SNAM avait rendez-vous avec Mme Sylvie HUBAC, directrice de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS), afin de faire un tour de table de la situation depuis la rentrée. Etaient également présents Mrs François BROUAT et Michel REBUT-SARDA.

En ce qui concerne les artistes enseignants, nous constatons que la décentralisation provoque déjà de nombreuses disparités statutaires et pédagogiques, la déréglementation est une menace constante, nous craignons que la réforme annoncée accentue ce phénomène, (inquiétude que ne semblent pas partager les représentants de la DMDTS). Il en va de la place de l'enseignement artistique dans notre société et de l'accès à la culture pour tous les citoyens. Nous souhaitons, bien au contraire, que soit reconnu dans le cadre statutaire notre rôle d'enseignant artistique avec ses contraintes propres et sa similitude avec celui de l'enseignant de l'Education Nationale.

Pour exemple nous faisons part des difficultés, pour ne pas dire plus, que rencontrent les enseignants de La Roche de Glun et de Chateaufort sur Isère. Nous remettons un dossier à la DMDTS en lui demandant son intervention.

CALENDRIER PREVISIONNEL CNFPT CONCOURS TRADITIONNELS

Session 2003

Assistant d'enseignement artistique

Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement <i>(des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'aptitude)</i>	Catégorie	Conditions d'inscription		
				Externe	Interne	3ème concours
Du 12 mai au 6 juin 2003	Le 13 juin 2003	Du 20 octobre 2003 à mars 2004	B	BAC - DEM Médaille d'or Adm. CE CA ou CNSMD	pas d'accès en interne	4 ans

Session 2004

Directeur de 1ère et 2ème catégorie d'enseignement artistique

Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement <i>(des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'aptitude)</i>	Catégorie	Conditions d'inscription		
				Externe	Interne	
Du 3 novembre au 28 novembre 2003	Le 5 décembre 2003	Du 3 février 2004 à avril 2004	A+	CA directeur 1ère 2ème cat. ou BAC + 4	5 ans service public effectif	

Session 2005

Assistant spécialisé d'enseignement artistique

Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement <i>(des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'aptitude)</i>	Catégorie	Conditions d'inscription		
				Externe	Interne	3ème concours
du 4 octobre au 29 octobre 2004	Le 5 novembre 2004	Du 31 janvier 2005 à mai 2005	B+	BAC + 2 DE ou DUMI	3 ans de service public effectif	4 ans

Professeur d'enseignement artistique

Période de retrait des dossiers d'inscription	Date limite de dépôt des dossiers d'inscription	Période de déroulement <i>(des écrits jusqu'à la date d'établissement de la liste d'aptitude)</i>	Catégorie	Conditions d'inscription		
				Externe	Interne	
du 16 mai au 10 juin 2005	Le 17 juin 2005	Du 25 octobre 2005 à mars 2006	A	BAC + 4 CA	3 ans de service public effectif	

En date de novembre 2002

FILIERE CULTURELLE
Grilles indiciaires en vigueur à compter du 1/12/02

CATEGORIE B

Décret 2002-1295 du 24/10/02 paru au JO du 26/10/02 - Valeur du point au 1er Décembre 2002, en Euros = 4,374

Assistant d'enseignement artistique

ECHELON	DUREE		INDICES		SALAIRE BRUT (EUROS)	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJORE	ANNUEL	MENSUEL
1	1 an	1 an	314	302	15 852,97	1 321,08
2	1 an 6 m	1 an	343	323	16 955,33	1 412,94
3	2 ans 6 m	2 ans	371	342	17 952,71	1 496,06
4	2 ans 6 m	2 ans	400	362	19 002,57	1 583,55
5	3 ans	2 ans 6 m	430	379	19 894,96	1 657,91
6	3 ans	2 ans 6 m	460	402	21 102,30	1 758,53
7	3 ans 6 m	3 ans	490	422	22 152,17	1 846,01
8	3 ans 6 m	3 ans	520	445	23 359,51	1 946,63
9	3 ans 6 m	3 ans	550	466	24 461,87	2 038,49
10	4 ans	3 ans 6 m	580	489	25 669,22	2 139,10
11			612	513	26 929,06	2 244,09

Assistant spécialisé d'enseignement artistique

ECHELON	DUREE		INDICES		SALAIRE BRUT (EUROS)	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJORE	ANNUEL	MENSUEL
1	1 an 6 m	1 an	320	305	16 010,45	1 334,20
2	1 an 6 m	1 an	360	334	17 532,76	1 461,06
3	2 ans 6 m	2 ans	380	349	18 320,16	1 526,68
4	2 ans 6 m	2 ans	400	362	19 002,57	1 583,55
5	2 ans 6 m	2 ans	435	383	20 104,93	1 675,41
6	2 ans 6 m	2 ans	465	406	21 312,28	1 776,02
7	3 ans	2 ans 6 m	495	426	22 362,14	1 863,51
8	3 ans	2 ans 6 m	525	449	23 569,49	1 964,12
9	3 ans	2 ans 6 m	555	470	24 671,85	2 055,99
10	4 ans	3 ans	590	497	26 089,17	2 174,10
11			638	533	27 978,92	2 331,58

CATEGORIE A

Professeur d'enseignement artistique classe normale

ECHELON	DUREE		INDICES		SALAIRE BRUT (EUROS)	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJORE	ANNUEL	MENSUEL
1	1 an 6 m	1 an	433	381	19 999,94	1 666,66
2	2 ans 6 m	2 ans	466	407	21 364,77	1 780,40
3	3 ans	2 ans 6 m	499	429	22 519,62	1 876,64
4	3 ans	2 ans 6 m	534	455	23 884,45	1 990,37
5	3 ans	2 ans 6 m	583	492	25 826,70	2 152,22
6	3 ans 6 m	3 ans	633	529	27 768,95	2 314,08
7	3 ans 6 m	3 ans	681	566	29 711,20	2 475,93
8	3 ans 6 m	3 ans	741	611	32 073,40	2 672,78
9			801	657	34 488,09	2 874,01

Professeur d'enseignement artistique hors classe

ECHELON	DUREE		INDICES		SALAIRE BRUT (EUROS)	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJORE	ANNUEL	MENSUEL
1	2 ans 7 m	2 ans 5 m	587	494	25 931,69	2 160,97
2	2 ans 7 m	2 ans 5 m	672	559	29 343,75	2 445,31
3	2 ans 7 m	2 ans 5 m	726	600	31 495,98	2 624,66
4	2 ans 7 m	2 ans 5 m	780	641	33 648,20	2 804,02
5	3 ans 1 m	2 ans 11 m	850	694	36 430,34	3 035,86
6	3 ans 1 m	2 ans 11 m	910	740	38 845,04	3 237,09
7			966	782	41 049,75	3 420,81

Directeur 1ère catégorie

ECHELON	DUREE		INDICES		SALAIRE BRUT (EUROS)	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJORE	ANNUEL	MENSUEL
1	1 an 6 m	1 an	579	488	25 616,73	2 134,73
2	3 ans	2 ans 6 m	618	517	27 139,03	2 261,59
3	3 ans	2 ans 6 m	664	553	29 028,79	2 419,07
4	3 ans	2 ans 6 m	716	592	31 076,03	2 589,67
5	3 ans 6 m	3 ans	772	634	33 280,75	2 773,40
6	3 ans 6 m	3 ans	835	683	35 852,92	2 987,74
7	3 ans 6 m	3 ans	901	733	38 477,58	3 206,47
8	3 ans 6 m	3 ans	950	770	40 419,83	3 368,32
9			1015	820	43 044,50	3 587,04

Directeur 2ème catégorie

ECHELON	DUREE		INDICES		SALAIRE BRUT (EUROS)	
	MAXI	MINI	BRUT	MAJORE	ANNUEL	MENSUEL
1	1 an 6 m	1 an	564	477	25 039,30	2 086,61
2	3 ans	2 ans 6 m	593	499	26 194,15	2 182,85
3	3 ans	2 ans 6 m	633	529	27 768,95	2 314,08
4	3 ans	2 ans 6 m	701	581	30 498,60	2 541,55
5	3 ans 6 m	3 ans	741	611	32 073,40	2 672,78
6	3 ans 6 m	3 ans	780	641	33 648,20	2 804,02
7	3 ans 6 m	3 ans	830	679	35 642,95	2 970,25
8	3 ans 6 m	3 ans	871	710	37 270,24	3 105,85
9	3 ans 6 m	3 ans	920	748	39 264,98	3 272,08
10			985	797	41 837,15	3 486,43

Demande d'adhésion

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Profession :

A renvoyer au SNAM - 14-16 rue des Lilas - 75019 Paris**Ont participé
à ce numéro :***Alain LONDEIX**Marc PINKAS**Danielle SEVRETTE*